Cadre européen des certifications: pour la promotion de la mobilité et de l'apprentissage tout au long de la vie

Le Parlement européen a voté aujourd'hui en faveur de l'adoption de la recommandation établissant le cadre européen des certifications (CEC) pour l'apprentissage tout au long de la vie, proposée par la Commission en septembre 2006. Le CEC servira de mécanisme de correspondance entre les systèmes de qualification des Etats membres permettant aux employeurs et aux citoyens de comparer de mieux comprendre les certifications des ressortissants d'autres États membres de l'UE, et ainsi de soutenir la mobilité et la formation tout au long de la vie.

Le cadre européen des certifications est une grille de correspondance des certifications en Europe. Son objectif est double: 1) promouvoir la mobilité en Europe et 2) faciliter l'apprentissage tout au long de la vie. Les deux sont indispensables pour que l'Europe, confrontée au défi de devenir une économie de pointe fondée sur la connaissance, atteigne ses objectifs en matière d'emploi (amélioration quantitative et qualitative) et de croissance.

Ján Figel', Commissaire européen chargé de l'éducation, de la formation, de la culture et de la jeunesse, a expliqué l'importance de ce cadre: «Les citoyens européens se heurtent trop souvent à des obstacles lorsqu'ils veulent se former ou travailler à l'étranger. Ils rencontrent aussi parfois des difficultés à passer d'un secteur à l'autre de leur propre système national d'enseignement, par exemple de l'enseignement professionnel à l'enseignement supérieur. Le CEC rendra les certifications plus compréhensibles d'un pays européen à l'autre et favorisera donc une mobilité accrue, à des fins éducatives ou professionnelles. Son élaboration a déjà encouragé l'instauration de cadres nationaux des certifications. Le CEC soutiendra l'apprentissage tout au long de la vie, par exemple en facilitant la reconnaissance des acquis d'un tel apprentissage.»

Le CEC s'articule autour de **huit niveaux de référence** partant d'un niveau de base aux niveaux les plus avancés. Ceux-ci décrivent ce qu'un apprenant sait, comprend et peut faire, quel que soit le système dans lequel la certification est acquise.

Le CEC met dès lors l'accent, non plus sur les critères (durée de la formation ou type d'établissement), mais sur les **acquis de l'apprentissage**. Une telle réorientation comporte de nombreux avantages :

- elle permet une meilleure mise en relation des offres d'enseignement et de formation et des besoins du marché de l'emploi (pour les savoirs, aptitudes et compétences);
- elle facilite la validation des apprentissages non formels et informels et,
- elle simplifie le transfert et l'utilisation des certifications dans des pays et des systèmes d'éducation et de formation différents.

Instrument de promotion d'un apprentissage tout au long de la vie, le CEC couvre l'enseignement général et celui des adultes, l'enseignement et la formation professionnels ainsi que l'enseignement supérieur. Les **huit niveaux couvrent l'éventail des certifications** délivrées de la fin de l'enseignement obligatoire jusqu'aux niveaux les plus élevés de l'enseignement universitaire et de la formation professionnelle.

La recommandation approuvée par le Parlement européen prévoit que les États membres établissent le lien entre leurs systèmes nationaux de certification et le CEC d'ici 2010 et dispose que les titres ou diplômes nationaux doivent mentionner au plus tard en 2012 la référence CEC correspondante.

L'accord politique obtenu au sein du Parlement européen est l'aboutissement de trois années de préparation intense, en coopération étroite avec les États membres et les parties prenantes. Le CEC influe déjà dans de nombreux États membres sur l'élaboration de cadres nationaux de certification, lesquels s'inscrivent souvent dans un processus plus large de réforme nationale. La plupart des pays conçoivent actuellement de tels cadres. La Commission soutient également l'ensemble du processus en cofinançant des projets réunissant des groupes de pays et secteurs testant l'application du CEC.

Les citoyens et les entreprises pourront donc utiliser ce cadre comme un outil de référence pour comparer les niveaux de certification entre pays et systèmes d'éducation et de formation.

À la suite de l'accord entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission, le CEC sera officiellement adopté par le Conseil dans les semaines à venir.

Pour de plus amples informations:

http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eqf/index_en.html
See also MEMO/07/427